

1390. — 1400.

*ORDRE de Saint-Georges, au comté de
Bourgogne. (FRANCE.)*

C'est à la dévotion de Philibert de Miolans, gentilhomme du comté de Bourgogne, que l'on doit cette institution. Il avoit apporté quelques reliques de saint Georges d'un voyage qu'il avoit fait en Orient. A son retour, ayant fait bâtir une chapelle auprès de l'église de Rougemont, il y fit transférer ces reliques en grande pompe. Les gentilshommes qui avoient assisté à cette cérémonie, se sentant touchés de dévotion, s'unirent aussitôt, dans la résolution de former une société consacrée à l'honneur du saint martyr; et, sans plus de délai, l'ordre de Saint-Georges fut formé.

Ceux qu'on y recevoit devoient faire preuve de noblesse et être francomtois. Ils juroient, à leur réception, de maintenir, dans la province, la pureté de la religion catholique et l'obéissance au souverain.

Ils portoient, pour marque distinctive, un saint Georges d'or massif.

Un article de leurs statuts mérite d'être cité : c'est que , tous les ans , leur batonnier , qui étoit le chef de l'Ordre , devoit leur donner , la veille de la fête de saint Georges , une collation qui ne se composoit que de pain et de vin ; et que le lendemain , jour de la fête , il devoit leur faire servir un dîner et un souper , où il n'y avoit , pour le dîner , que du bouilli ; et , pour le souper , que du rôti avec deux sortes de vins *purs et nets*, sans excès.

Assurément il y a loin d'une telle société à quelques sociétés et réunions fameuses de nos jours.

A la vérité , cette rigueur s'adoucit par la suite ; mais on ne voit pas qu'elle dégénérait jusqu'à la bombance.

Vers 1585 , de nouveaux statuts permirent qu'on leur servit du bœuf , du mouton , du veau , du cabri , des chapons , des poules et des poulets , mais sans aucune pâtisserie au dessert.

On recevoit des femmes dans cet Ordre.
